

COMMENT RENFORCER L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE AU SÉNÉGAL ?

L'ouvrage présente dans une première partie les garanties légales d'indépendance de la justice, notamment la règle de la séparation des pouvoirs, le principe de la soumission des juges qu'à l'autorité de la loi et celui de l'inamovibilité du magistrat du siège.

Après une analyse critique de ces dispositions, l'auteur formule des propositions de renforcement de l'indépendance de la magistrature en mettant l'accent sur la suppression des liens de subordination entre le ministre de la Justice et le Ministère public, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature, une meilleure gestion de la carrière des magistrats et une autonomie financière des cours et tribunaux.



Babacar NGOM exerce les fonctions de juge au tribunal d'instance Hors classe de Dakar. Il est titulaire d'une Maîtrise en sciences juridiques et politiques/option administration publique et d'un Master en gouvernance (ex DEA de sciences politiques) option gouvernance interne à l'université Cheikh Anta Diop de Dakar. Il est aussi breveté du cycle B de l'École Nationale d'Administration (ENA) section Administration et Finance.

Illustration de couverture : Jalka Studio

ISBN : 978-2- 343-05158-1
13,50 €



L'Harmattan

Babacar NGOM

COMMENT RENFORCER L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE AU SÉNÉGAL ?

Babacar NGOM

COMMENT RENFORCER L'INDÉPENDANCE DE LA MAGISTRATURE AU SÉNÉGAL ?

Préface de Amadou Mahtar Mbow

